

DÉCISION N°2021-200 I

Objet : calendrier d'extension des horaires de la BUTC au titre de 2021/2022 – périodes d'examens à l'UTC.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le règlement intérieur de l'UTC,

Vu la décision UTC n°2019-125I en date du 15 juillet 2019 relatifs aux horaires d'ouverture et de fermeture des locaux de l'UTC,

Vu l'avis du comité technique en date du 29 septembre 2020 sur l'extension des horaires d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque de l'UTC en période de révisions et d'examens,

Vu la décision UTC n°2021-097I fixant le calendrier universitaire au titre de l'année universitaire 2021/2022,

Vu la décision UTC n°2021-199I relative aux horaires d'ouverture et de fermeture de la BUTC en période de révisions et d'examens à l'UTC.

DÉCIDE

Article unique : calendrier d'extension des horaires de la BUTC

Les dates d'extension des horaires de la BUTC, en période de révisions et d'examens, au titre de l'année universitaire 2021/2022 sont ainsi fixées :

Semestre d'automne 2021 :

Du lundi 11 octobre au samedi 23 octobre inclus. Puis du mardi 02 novembre au lundi 8 novembre inclus.

Du lundi 13 décembre au mercredi 22 décembre inclus. Puis du lundi 03 janvier au vendredi 14 janvier inclus.

Semestre de printemps 2022 :

Du lundi 28 mars au samedi 09 avril inclus. Puis du mardi 19 avril au samedi 23 avril inclus.

Du lundi 30 mai vendredi 24 juin inclus

Service des affaires
générales et juridiques

✉ sagj@utc.fr

☎ : 03-44-23-73-76

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

Le directeur,



Christophe Guy

Original : service des affaires générales et juridiques
Copies : service/département/direction concerné(e)s
rectorat
Diffusion : rubrique actes réglementaires